

Inscription sur les listes électorales

Les élections présidentielles et législatives se tiendront durant l'année 2022. Vous avez **jusqu'au 4 mars** pour vous inscrire sur les listes électorales et ainsi participer à ces scrutins.

Pensez à vérifier votre situation électorale sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

En cas d'état civil incorrect, connectez-vous sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454

En vue de leur participation au scrutin présidentiel, l'INSEE invite les jeunes qui ne se seraient pas fait recenser et qui atteindront leur majorité au plus tard les 9 et 23 avril 2022 à le faire **avant le 31 décembre 2021**. Ils seront ainsi inscrits d'office sur les listes électorales.

Sinon il conviendra d'effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales entre le 1er janvier et le 4 mars 2022 pour pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles, en utilisant le lien de télé-procédure suivant sur le site du service public : <http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>